

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil vingt le vingt quatre janvier à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 16/01/2020

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M.;
Mmes ALBANO N., BERAUD M. et BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents excusés : Mrs FAY E.P. et LESBROS JM..

Objet: redevances Eau/Assainissement 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des redevances Eau/Assainissement 2019 et propose de ne pas augmenter pour cette nouvelle année.

A l'unanimité des membres présents, les tarifs suivants sont validés pour 2020 :

- redevance "eau" particulier = 125.60€ TTC
100.20+Taxe Pollution (0.29) avec une TVA à 5.5%
- redevance "assainissement" particulier = 78€ TTC
60.52+Taxe Modernisation (0.155 soit 0.16) avec une TVA à 10%
- Règlement de service = 80€ TTC pour une fermeture et 80€ TTC pour une réouverture
- coefficients pour les forfaits professionnels= il s'agit d'une redevance "particulier"
multipliée par le coefficient correspondant à l'établissement :
 - Centre de Vacances (400 pers. et +) = **coeff12**
 - Centre de Vacances (200 pers.jusqu'à 400) = **coeff 6**
 - Restauration avec Hébergement = **coeff 3**
 - Petit Commerce = **coeff 1**
- les redevances seront facturées par moitié au semestre (avril et septembre)

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/01/2020 004-210400909-20200124-DE_2020_003-DE